

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 11 novembre 2020

## **Le train d'ordonnances 2020 est sur la bonne voie**

**La Confédération a adopté aujourd'hui le nouveau train d'ordonnances agricoles. L'Union suisse des paysans estime qu'il va en grande partie dans la bonne direction.**

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a adopté le nouveau train d'ordonnances agricoles. Les principales modifications prévues concernent les améliorations structurelles et la protection des végétaux. L'Union suisse des paysans (USP) considère cohérente la direction fondamentale de ces modifications. Elle se félicite que le gouvernement s'abstienne de procéder à des ajustements dans le versement du supplément pour le lait et dans les emballages de beurre, de même que dans la procédure d'adjudication des produits finis issus du contingent tarifaire partiel 14.4 (produits à base de pommes de terre).

Pour l'USP, les modifications prévues dans l'ordonnance sur les produits phytosanitaires vont dans la bonne direction. En harmonisant la procédure de retrait de certains de ces produits en raison des substances actives qu'ils contiennent, la Confédération apporte enfin de la clarté. L'USP regarde aussi d'un œil positif le projet d'interdire la vente de produits phytosanitaires non homologués à des particuliers. Pour la faïtière agricole, cette mesure est indispensable à la réduction nécessaire des risques.

L'USP soutient enfin la prolongation des cinq contributions à l'efficacité des ressources jusqu'à fin 2022 et se félicite des diverses simplifications administratives. Dommage que ces dernières soient moins favorables aux familles paysannes qu'à l'administration. Par ailleurs, la faïtière agricole regrette la réduction de la protection douanière pour certains produits, comme les produits semi-finis à base de pommes de terre, les produits à base de fruits à pépins et le jambon cru. En effet, cet assouplissement permet l'importation de produits encore moins chers, lesquels exercent une pression sur le prix des matières premières indigènes et leurs parts de marché.

### *Renseignements :*

*Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*Francis Egger, responsable du département Économie, formation et relations internationales de l'USP, tél. 079 280 69 66*

*Larissa Grossenbacher, collaboratrice de la division Économie agricole, tél. 076 682 08 95*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*